

Assemblée citoyenne de Neuchâtel Sud
du 11 mars 2026, à 19h30,
au Temple du Bas, rue du Temple-Neuf 5, à Neuchâtel

Ordre du jour

1. Bienvenue
 2. Présentation des membres du bureau
 3. Nomination des scrutatrices et scrutateurs
 4. Retour sur les propositions des dernières assemblées
 5. Bilan des Assemblées citoyennes dès 2023, nouveautés dans le règlement et plateforme « ParticipoNs »
 6. Présentation et mise au vote d'un projet citoyen
 - a. Espace enfance
 7. Présentation et mise au vote des résolutions
 - a. Eclairage et sécurité à la place Pury
 - b. Pour plus de sécurité à Neuchâtel
 8. Présentation et mise au vote des mandats citoyens
 - a. Demande de rétablissement d'un point de collecte communal du compost dans les quartiers d'immeubles sans espace privé
 - b. Aménagement de l'accès à la petite plage de la baie de l'Evoles ouest
 - c. Réaménagement et mise en sécurité de la fontaine de la place Coquillon
 - d. Modération du trafic motorisé à la rue du Crêt-Taconnet
 9. Détermination des 2 mandats à retenir
 10. Dépôt spontané (résolution écrite)
 11. Bilan du bureau et tirage au sort du nouveau bureau
 12. Annonce de la date, du lieu et du délai de dépôt de la prochaine assemblée citoyenne
 13. Divers
- Un verre de l'amitié vous est offert par la Ville de Neuchâtel à la fin de l'assemblée citoyenne

Tous les documents relatifs aux séances des Assemblées citoyennes sont disponibles et consultables auprès du guichet d'accueil de Neuchâtel.